



FRANSYLVA Mayenne

Syndicat des Forestiers Privés de La Mayenne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Vendredi 11 septembre 2020

Rapport moral et d'activité

par le Président Serge de Poix

Chers Amis Forestiers,

Les Administrateurs et moi-même sommes heureux de vous accueillir pour notre Assemblée Générale 2019. Les conditions sanitaires du mois de Mars dernier expliquent la tenue de cette assemblée aujourd'hui et notre département ayant été pointé en « rouge », certains adhérents ont préféré s'abstenir.

Je tiens à vous remercier tous de votre présence et tout particulièrement :

- M. Guillaume CHEVROLLIER, Sénateur de la Mayenne
- Le Colonel Thierry DEDIEU et le Commandant Jean-Christophe COGNARD, du SDIS 53
- M. Bertrand de LA RIVIERE, Président du syndicat des exploitants de plans d'eau
- M. Stéphane BARREAU, Vice-Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale
- M. Patrick de FERRIERE, Président de l'Association des Chasses Privées de la Mayenne
- M. Arnaud GUYON, Directeur du CRPF Bretagne-Pays de la Loire,
- M. Daniel BECK, Responsable de l'Unité Forêt-Chasse-Pêche-Nature (FCPN) DDT 49
- M. Geoffroy de LAVERGNEE, expert forestier,
- M. Jean Michel GUILLIER, expert forestier
- M. MENARD, Président des scieries du Maine

Nous avons obtenu l'accord de la Préfecture pour la tenue de cette AG.

L'ordre du jour sera le suivant :

- | | |
|---------|--|
| 09 h 30 | Accueil |
| 09 h 45 | Rapport moral par M. Serge de Poix , Président du Syndicat, et renouvellement de 2 administrateurs, |
| 10 h 15 | Rapport financier par M. Louis Mery de Bellegarde , Trésorier, |
| 10 h 30 | Présentation et échanges avec le SDIS 53, Colonel Thierry Dedieu et Commandant Jean-Christophe Cognard |
| 11 h 00 | Réglementation des cours d'eau, M. Bertrand de La Rivière Président du Syndicat des Exploitants de plans d'eau, |
| 11 h 30 | Cours des Bois par M. Geoffroy de Lavergnée , expert forestier, |
| 11 h 45 | Intervention du CRPF par son Directeur Arnaud GUYON , |
| 12 h 00 | Présentation du nouveau pôle forêt interdépartemental de la DDT par M. BECK , |
| 12 h 15 | Questions diverses, |
| 12 h 30 | Déjeuner sur place, |
| 14 h 30 | Présentation du « Bois de Gondin » - 53240 St Jean sur Mayenne. |

Avant de commencer, je souhaiterais que nous ayons une amicale pensée pour les administrateurs qui nous ont quittés l'an dernier :

- **Madame Catherine FAVORY**, *Administrateur de notre syndicat de 1996 à 2011*
- **Monsieur André DUPLAN** *qui a été élu de 1973 à 2011 et Vice-Président de notre syndicat.*

Observons une minute de silence...

FRANSYLVA 53 a le plaisir d'accueillir cette année **8 nouveaux adhérents** ce qui porte notre total à **290** adhérents représentant **21 504 ha** pour une surface forestière départementale de 38 000 ha.

Pour cette année, nous avons déjà 2 nouveaux adhérents,

M. Hervé Maurice, M. Cédric Dechaintre, GF du bois de Kerhune, M. Arnould d'Hautefeuille, GF de l'étang de la Tremblaie, M. Franck Martin, M. Pierre de Laubrière, Mme Béatrice Bothier, M. Eloi Renard, M. Stéphane Barreau, Mme Ayrault de Saint Hénis, M. et Mme Pierre Leroyer.

Merci à ces nouveaux adhérents de nous avoir rejoints ; je demanderais à M. Barreau et à M. et Mme Leroyer de bien vouloir se présenter à la fin de mon rapport.

Cette augmentation démontre une fois de plus, **le bienfondé** de notre Syndicat pour l'ensemble des propriétaires mais également celui de notre Fédération dont la représentation nationale et internationale est indispensable.

I. FRANSYLVA NATIONAL

Communication & image de nos forêts :

L'an dernier, je vous indiquais que Fransylva national s'était mobilisé pour la reconstruction à l'identique de la charpente de Notre-Dame de Paris, en Chêne... et ce sera le cas, nous en avons eu confirmation définitive.

La situation Covid a révélé chez un bon nombre de français une prise de conscience et de remise en cause de certains critères de mode de vie : logement, mode de travail, déplacements etc.

La place de la forêt est devenue plus importante en cette période. Si certains la considèrent comme un bien patrimonial, d'autres en revanche estiment qu'elle « relève du bien commun » et souhaiteraient la gérer à notre place !

Certains ont très probablement entendu parler du **RIP** (Référéndum Initiatives partagées) qui permet de soumettre une proposition de loi au référendum si elle est soutenue par au moins un cinquième des membres du Parlement (185 parlementaires) et 10% des personnes inscrites sur les listes électorales (soit 4,7 millions).

Le RIP animalier, porté par Hugo Clément sous prétexte de défendre la cause animale ou le bien-être de notre planète s'attaquent insidieusement à toute forme de chasse et dans un premier temps aux chasses traditionnelles. Sont également visés les élevages hors-sols, le monde forestier dont ils souhaitent purement et simplement maîtriser la gestion.

Soyons clairs : à travers ce mouvement c'est toute une idéologie, un schéma économique qui est visé. Quand on dit « vouloir gérer une forêt », il faut savoir de quoi on parle et regarder ce que font nos propriétaires, ce qu'est la réglementation à travers le CRPF, ce que sont les contraintes etc.. Tout comme c'est le cas dans l'agriculture (elle aussi visée), il existe des cycles qu'il faut respecter.

Face à ces attaques, nos instances syndicales Régionales et Nationales réagissent par campagnes de presse.

Remaniement ministériel

Remaniement ministériel : comme vous le savez, Julien DENORMANDIE a été nommé Ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous attendons beaucoup de lui, ses positions jusqu'à ce jour semblent être plutôt à l'écoute du monde forestier. Je vous renvoie également à notre mail du 02/09/20 sur l'allocution du Ministre Julien DENORMANDIE, réel défenseur de la forêt.

Election de Mme Barbara POMPILLI

Ministre de la transition écologique... qu'il faudra réussir à convaincre.

La forêt dans le plan de relance

Grâce au lobbying national, la filière forêt se verra attribuer un budget de **200 M€** sur la période de 2021-2022.

2 axes principaux :

- **L'amélioration, la diversification et le renouvellement** des peuplements **forestiers** afin de favoriser leur adaptation au changement climatique
- Les **investissements** dans la **production sylvicole** et la première et deuxième transformation du bois

Description technique des mesures :

- Aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à **renouveler et à diversifier leurs forêts** et ainsi garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique
- **Orienter la sylviculture vers le bois d'œuvre**
Dont une action ciblée sur la **reconstitution des forêts de l'Est** de la France gravement affectées sous l'action des scolytes
- Soutenir la production de graines et plants pour qu'elle soit en capacité d'approvisionner les chantiers de plantation / investir dans la modernisation de la 1^{ère} et 2^{nde} transformation du bois / investir dans les travaux de recherches

L'Entrevue parlementaire d'Antoine d'AMECOURT, Président et de **Laurent de BERTIER**, Directeur Général avec les Présidents des 2 groupes Forêts Bois de l'assemblée nationale et du Sénat représentés par Rémy REBEYROTTE et Anne-Catherine LOISIER dont le thème était la relance de la filière bois.

Objectifs souhaités :

- 1) 45 000 hectares de forêts améliorées, adaptées, régénérées ou reconstitués
➡ **50 millions d'arbres**
- 2) Confirmation du rôle de la forêt et du bois dans le défi du changement climatique
➡ **Attractivité des métiers de la forêt**
- 3) Amélioration de la résilience des peuplements et des écosystèmes forestiers
➡ **Impact positif sur le climat, la biodiversité, l'adaptation au risque, le rôle social de la forêt**

Compensation carbone

Les projets de compensation carbone volontaires en forêt vont permettre le renouvellement forestier et une adaptation des forêts au changement climatique.

Fransylva sert d'interface entre les entreprises toujours plus nombreuses qui souhaitent contribuer au financement du renouvellement de la forêt privée. Vos dossiers sont à déposer auprès de FRANSYLVA/Paris.

CNPF (Centre National de la Propriété Forestière)

Je laisserais le soin à Arnaud Guyon, Directeur Général des Pays de la Loire et de Bretagne de vous présenter les différentes actions qui ont été réalisées,

Lors de la précédente AG, nous vous indiquions notre inquiétude concernant la baisse des subventions accordées au CNPF estimée à 2.4 M€ sur un budget total de 35.8 M€. Un lobbying important a pu être réalisé auprès des députés & sénateurs a permis le maintien de l'enveloppe totale initiale. Qu'ils en soient félicités et vivement remerciés.

Santé de nos forêts en France

Forte augmentation des attaques de scolytes sur les Epicea depuis maintenant 2 ans. Par voie de conséquence, baisse du prix du marché.

Un autre phénomène rencontré actuellement est le dépérissement des Hêtre par le manque d'eau. Une surveillance régulière est demandée aux propriétaires.

Les années de sécheresse 2019 et 2020 ont eu de lourdes conséquences sur l'ensemble des plantations développant des attaques d'hylobes sur le Douglas.

En ce qui concerne les cours des bois, je laisserai le soin à Geoffroy de LAVERGNEE de nous en parler en détail.

II. FRANSYLVA REGIONAL

Je vous indiquais l'an dernier l'importance d'être représentés également sur le plan régional, les décisions étant dorénavant de moins en moins prises dans les départements mais plutôt dans les régions, rapprochement des Régions oblige. Jean-Etienne RIME ayant une sépulture, je vous exposerai son point de situation des dossiers en cours.

Fransylva Pays de la Loire (rappel) :

- La représentation de **125 000 propriétaires** dans notre région
- **Cinq syndicats** (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée)
- Une union régionale **FRANSYLVA Pays de la Loire**, votre interlocuteur
- Une fédération nationale, FRANSYLVA présidée par **Antoine d'Amécourt**
- Un nom unique, **FRANSYLVA**, notre marque
- Ce que nous sommes, des acteurs de l'économie, de l'emploi et de l'environnement
- Ce pourquoi nous voulons être reconnus.

Nos **actions de demain**, deux axes importants :

- Le plan de relance
- La ruralité en danger

Voici un extrait de la lettre qui sera adressée prochainement à l'ensemble des parlementaires

Le référendum d'initiative populaire concernant le bien-être animal, s'il ne concerne pas directement la sylviculture, entre dans un processus général de déstabilisation de la ruralité qui nous inquiète et nous impacte directement.

Nous vous demandons de ne pas soutenir ce projet de référendum et voici les raisons qui nous motivent.

La forêt est le premier capteur de CO2, le premier purificateur d'eau, les premiers territoires en termes de biodiversité. Tout cela est réel grâce au travail des forestiers publics, ONF et communes forestières et à celui des 3,5 millions de propriétaires qui possèdent 75% de la forêt privée. La forêt française est en constante croissance depuis plus d'un demi-siècle.

Or nous sommes attaqués par des mouvements minoritaires qui poursuivent les mêmes but (et sont souvent les mêmes) que les mouvements animalistes.

Ils attirent l'attention du public sur le risque de coupes rases et comparant ce qui se fait en Amazonie. Nous ne voulons pas substituer le soja à la forêt, au contraire planter, favoriser la régénération naturelle comme le plan de relance de l'économie nous incite à le faire. Ces mêmes mouvements refusent la récolte qui est une source de matériau et d'énergie qui continue à stocker du CO2 (une tonne par m3 de bois) de façon pérenne.

Ils refusent les "mono cultures" alors que nous sommes les premiers à poursuivre des recherches pour réussir les forêts de demain.

Chacun doit reconnaître que nous assurons

- *La gestion durable, mobilisation, renouvellement de la forêt ;*
- *Le développement de la filière et de ses débouchés ;*
- *La compétitivité de nombreuses entreprises (400 000 emplois dans la filière) ;*
- *La consolidation des dimensions territoriale, formation, emploi et communication ;*
- *La valorisation des services environnementaux et sociétaux de la forêt et du bois.*

Nous voulons jouer notre rôle dans la société, amplifier notre contribution économique qui est en passe de devenir essentielle et le plan de relance le souligne, notre social en ces temps où l'emploi non dé-localisable prend tant d'importance et bien sûr, notre engagement environnemental qui n'est plus à démontrer.

Nous voulons vivre en harmonie dans nos territoires, avec les agriculteurs, les chasseurs, les ruraux.

Nous refusons les dictats de minorités qui inquiètent les populations urbaines au lieu de les informer et les former.

III. FRANSYLVA 53

Renouvellement de 2 administrateurs :

Madame Marine TALLEPIED et Louis-Mery de BELLEGARDE sont réélus à l'unanimité.

Attribution plan de chasse 2020-2021 :

A cause du Covid la commission ne s'est pas réunie.

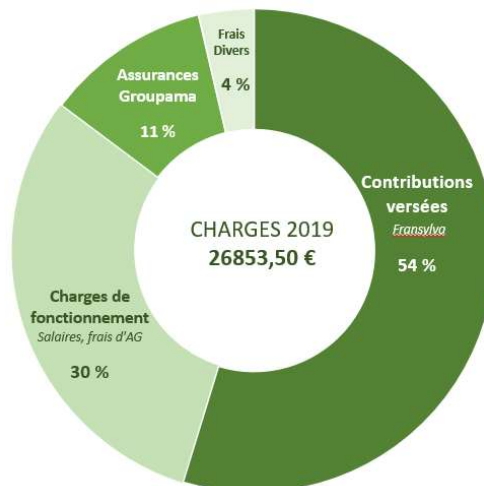
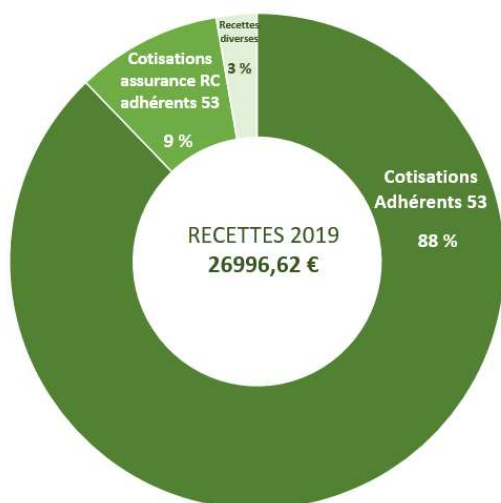
Néanmoins, nous avons pratiquement pu satisfaire l'ensemble des demandes de nos propriétaires forestiers.

Rallye des Ecoles 2021

Annulée en 2019 par sécurité (avis de fortes tempêtes), le Covid en 2020 nous a obligés à reporter cette sortie pédagogique à Mai 2021 en forêt de Charnie chez Monsieur Hervé KEMLIN. Rappelons qu'environ 200 élèves participent annuellement à cet évènement qui rencontre toujours un vif succès auprès des enfants, des professeurs et parents d'élèves accompagnateurs. Peut-être pourrions songer à convier notre Ministre de la transition écologique.....

Rapport financier 2019

M. Louis MERY de BELLEGARDE, trésorier, présente les comptes annuels de l'année 2019.



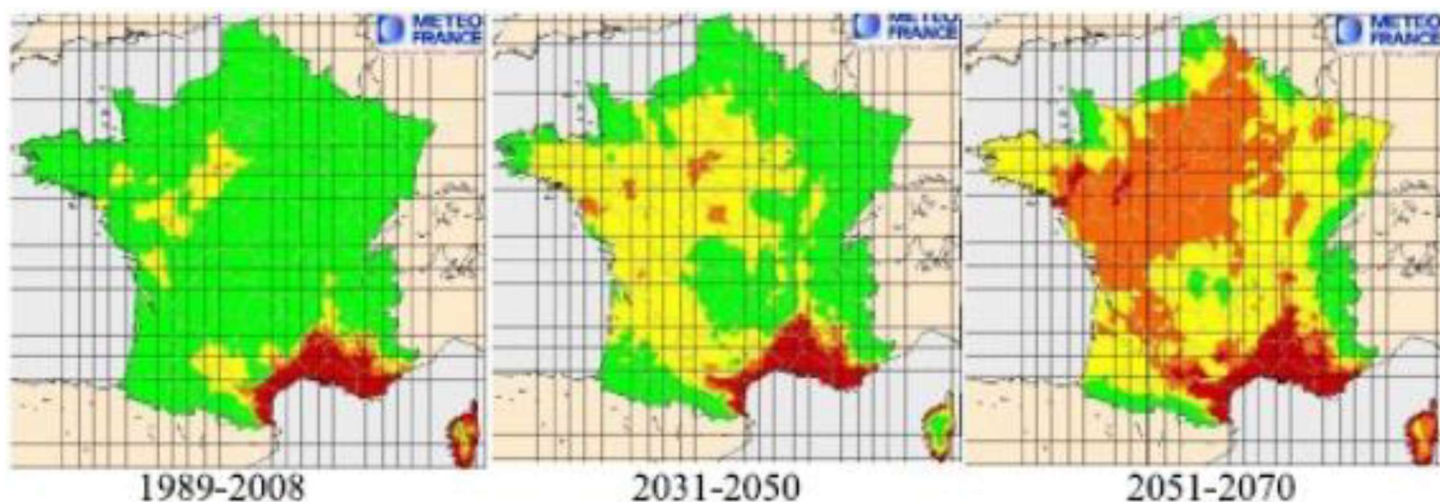
Résultat : 143.12 €

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

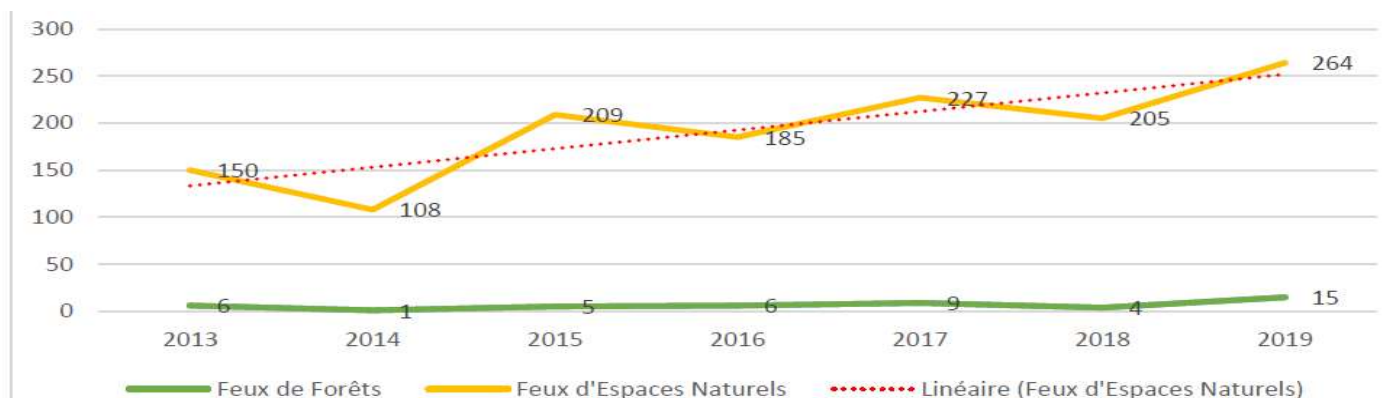
Un risque en pleine croissance

Cartes d'indice feux de forêts

Proportion de jours entre le 15 mai et le 15 octobre avec un indice supérieur ou égal à 14



Evolution des feux de forêts et d'espaces naturels 2013-2019



Les moyens

Le camion-citerne feux de forêts (CCF) :

Spécialement conçu pour se déplacer en terrain non aménagé - Armé à 4 sapeurs-pompiers

Le véhicule léger tout-terrain (VLTT) :

Spécialement conçu pour se déplacer en terrain non aménagé - Armé par la chaîne de commandement

Réponse opérationnelle actuelle

- 8 camions-citernes feux de forêts
- 3 véhicules légers tout-terrain (VLTT)

Réponse opérationnelle envisagée Perspectives à 6 ans

- 10 camions-citernes feux de forêts
- 8 véhicules légers tout-terrain (VLTT)
- **Formation des sapeurs-pompiers** aux techniques feux de forêts et d'espaces naturels

Le débroussaillage



- création de discontinuités dans la végétation permettant de diminuer l'intensité et la propagation de l'incendie
- détruire les broussailles, litières, rémanents de coupe, branchages, bois morts, sujets d'essence forestières ...
- doit respecter les mesures prescrites par arrêté du préfet au regard des dispositions réglementaires du code forestier.

Les voies d'accès



- bandes de roulement entre 4 et 6 mètres débouchant sur un axe de circulation ;
- débroussailler de part et d'autre sur une distance moyenne de 25 mètres ;
- baliser et identifier sur une cartographie ;
- si dispositifs de fermeture aux extrémités : faciliter leurs ouvertures pour les services de secours.
- visite de prévention apportant une connaissance du secteur par les sapeurs-pompiers locaux

Les ressources en eau



- représenter sur une cartographie tous les points d'eau épuisables et inépuisables : poteaux d'incendie, citernes, cours d'eau, plan d'eau, ... ;
- aménager de manière à faciliter le réapprovisionnement des engins de secours ;
- lors de travaux forestiers, mettre à proximité un extincteur à eau d'une capacité minimale de 6 litres

Eclosion d'un incendie



Alerter les secours

Indiquer :

- La géolocalisation la plus précise du départ de feu ;
- La voie d'accès la plus proche aux engins de secours ;
- L'axe de propagation du feu.



Mettre en sécurité les engins forestiers et les personnels

- dans une zone hors d'atteinte du sinistre,
- dans une zone à l'abri des fumées.



Attaquer le feu,

si possible dès le début du sinistre, à partir des moyens d'extinction prévus à proximité sans se mettre en danger

Prendre contact avec le Commandant des Opérations de Secours

Sapeur-pompier responsable de la mise en œuvre des moyens publics et privés

- Lui apporter votre connaissance du massif lors de l'analyse de la zone d'intervention ;
- Définir les actions tactiques en termes d'accès au pourtour du feu et d'identification des sites sensibles à protéger.
- Informer les sapeurs-pompiers des points d'eau disponibles.

Intervention de M. Bertrand de la Rivière

Président du syndicat des propriétaires de plans d'eau, et cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe

Rappel important

M. Bertrand de la Rivière rappelle que depuis février 1993 tous les plans d'eau de plus de 1000 m², quel que soit leur date de création doivent faire l'objet d'une **déclaration d'existence** auprès de la DDT.

Il est encore temps et urgent d'effectuer cette déclaration dont l'objectif est de conférer un statut juridique figurant obligatoirement dans tous les actes de mutation.

Cette procédure devient de plus en plus complexe et risque de s'achever dans les proches temps à venir avec l'incertitude quand à leur avenir physique.

Pour les plans d'eau non régularisés il y a urgence à agir.

Suite à l'évocation de ce problème de régularisation des plans d'eau, vous pouvez dès maintenant prendre contact avec le secrétariat du syndicat des propriétaires de plans d'eau, et cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe au 02 43 67 37 99.

Les différents écoulements d'eau



Les cours d'eau domaniaux

De la mer à la source existent différents écoulements d'eau ayant chacun une portée juridique différente :

- En amont l'écoulement d'eau prend la qualification de **fleuve** sur le plan géographique tandis qu'en droit il s'agit du **domaine public fluvial**.
- Les voies d'eau présentent un intérêt général pour les transports fluviaux et sont listées par décret portant nomenclature des voies d'eau classées dans le domaine public fluvial.
- La réglementation applicable est celle du **code général de la propriété des personnes publiques (L2111.7)** qui en confirme cette entité nationale comme gestionnaire et responsable.

Les cours d'eau non domaniaux

Au-delà de la limite administrative du domaine fluvial, le **code général de l'environnement**, en application de l'art. L 215-7 détermine le début des cours d'eau non domaniaux et en établit les contours de la partie administrative.

Le lit de ces écoulements d'eau appartient pour moitié entre les propriétaires riverains, l'eau demeurant res nullius tout comme le poisson.

Les règles de gestion de ces cours d'eau sont soumises à des obligations réglementaires au travers de la nomenclature (art R 214-1 du CGE) des actes contrôlés.

Les courant d'eau de droit privé

Remontant vers l'origine de l'écoulement de l'eau, il faut déterminer une 3^{ème} limite portant articulation entre cours d'eau non domanial et le « fossé » ou **courant d'eau de droit privé**.

Les différentes définitions d'écoulement d'eau déterminent les limites de gestion, de contrôle et de compétences de services de l'état (DDT, police de l'eau.) et des établissements publics (ONEMA, OFB) avec celles des règles de droit privé régies par le code civil en ses articles 641-642.

La loi eau du 24 mars 2015 en son article L 215-7 donne une définition de ces cours d'eau non domaniaux selon les critères jurisprudentiels **cumulatifs** suivants :

- *Présence et permanence d'un lit, naturel à l'origine*
- *Débit suffisant une majeure partie de l'année,*
- *Alimentation par une source.*

La cartographie ne créant pas de droit, sa valeur est informative et contestable

En cas de contestation

Il appartient aux services compétents d'apporter les éléments de preuve des trois critères rappelés ci-dessus, Les riverains peuvent également apporter des éléments de preuves contradictoires en demandant par exemple à un bureau d'étude des mesures de débit (12 l/s).

Observations

Si à la suite d'infractions se rapportant par exemple à des travaux sur un courant d'eau, vous êtes auditionné par la police de l'eau (généralement dans les locaux de la gendarmerie) qui considère votre intervention comme étant une infraction à la nomenclature eau,

- Soyez attentifs à vérifier au préalable si la convocation exprime bien les **motifs de l'audition**, c'est-à-dire les infractions reprochées.

Dans la négative, demandez à reporter cette audition par LRAR afin de préparer votre défense.

- Demandez et exigez une **copie de la déclaration** avant l'issue de l'audition.
- En tout état de cause, faites attention, le procès-verbal fait foi et limitez vos affirmations au fait qu'il s'agit d'un **courant d'eau** (et pas d'un cours d'eau) régi par le code civil et indépendant de la compétence de la police de l'eau.

Ne parlez jamais de cours d'eau cela vous serait opposé et n'oubliez pas qu'une contradiction technique pourra être retenue par le tribunal.

Intervention de M. Guillaume Chevrollier *Sénateur de la Mayenne*



M. Guillaume Chevrollier, sénateur de la Mayenne a souhaité participer à la totalité de l'assemblée générale. Cela lui permet d'être informé sur les nombreuses problématiques, d'avoir les retours terrains qui ensuite lui permettent d'interpeller et éventuellement de faire évoluer les comportements de l'administration dans l'application des nombreux textes.

Il rappelle que les sujets autour de l'environnement sont complexes. Tout le monde se revendique écologiste et ce ne sont pas ceux qui parlent le plus qui réagissent réellement et efficacement pour l'environnement sur le terrain.

Le message qu'il souhaite faire passer auprès des propriétaires forestiers, des acteurs de l'eau et des chasseurs est qu'ils sont « *les vrais acteurs au service de l'environnement et qu'ils rendent un grand service à notre patrimoine environnemental* ».

Il souligne l'importance d'une gestion durable de notre environnement et de la forêt en particulier.

Il salue le syndicat et son action, le fait qu'il y ait de plus en plus d'adhérents, qui permet ainsi de diffuser plus largement les informations et la formation auprès des propriétaires.

Il souhaite poursuivre les échanges avec le syndicat et vérifiera que les fonds du plan de relance alloués à la forêt seront bien utilisés pour des actions concrètes et au plus près des besoins dans les territoires.

Le RIP est également un sujet de préoccupation pour les élus ruraux comme lui et il souhaite qu'il y ait une communication grand public, et pour cela nous avons besoin d'être ensemble.

Il faut trouver d'autres moyens de communiquer, de sensibiliser car les médias actuels ne vous passent pas si vous ne dites ce qu'ils veulent entendre.

Il rappelle la force du mouvement associatif dans notre pays car ce qui s'y dit n'est pas forcément repris par les grands médias.

Les propriétaires forestiers peuvent « *compter sur son soutien, son relais pour pouvoir s'organiser parce qu'il y a effectivement des menaces* ».

Il souhaite également associer le syndicat et compte également sur la parole des forestiers auprès des élus. Cela lui semble important qu'il y ait une bonne information sur ce que les propriétaires font et la place de la forêt dans tout le département.

Il remercie les actions du syndicat, ainsi que sa disponibilité pour pouvoir avancer sur les nombreux sujets autour de la biodiversité, la place de la forêt

Il a un autre sujet de préoccupation qui est le respect du droit de propriété, le respect d'un certain nombre de liberté.

Ces sujets-là sont également dans l'actualité législative.

Il y aura beaucoup de choses à échanger dans les prochains mois.



FRANSYLVA Mayenne

Syndicat des Forestiers Privés de La Mayenne

Parc technopole
Rue Albert Einstein - Changé
BP 36135
53061 LAVAL Cedex 9

Tel : 02 43 67 37 99
syndicatforetprivee.53@gmail.com